

# DÉLIBÉRATIONS

**SEANCE du Vendredi 10/07/2020  
A 18H00**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
11	9	10

Date de la convocation

06/07/2020

Date d'affichage

06/07/2020

**Objet de la délibération N°2020/39**

**Objet : Parc photovoltaïque**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture

le 16/07/2020

Et publication ou notification

du 22/07/2020

Le Maire,  
**TEYSSÉDRE**  
Patrick



Le dix juillet deux mille vingt à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune de Tour de Faure se sont réunis en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents ou représentés : Patrick TEYSSÉDRE, Jean-Louis EYROLLE, Jean-Claude PRADEL, Marie France WAGNER, Hugo RUILHES, Isabelle LAGARRIGUE, Valérie BORRELL, Alain VINNAC, Martine DANCLA,

Excusés :

-Isabelle ROUX pouvoir à Jean-Louis EYROLLE

-Mathieu EBBESEN-GOUDIN, pouvoir à Patrick TEYSSÉDRE

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Louis EYROLLE, le plus âgé des membres du conseil. Madame Valérie BORRELL a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire et Jean Louis EYROLLE expose que la société TOTAL QUADRAN envisage de mettre en place un parc photovoltaïque sur notre territoire comme cela a déjà été évoqué. La précédente municipalité a eu de nombreux contacts avec cette société dans le cadre de son implantation ainsi qu'avec les organismes concernés par ce dossier. A ce titre un investissement important a été effectué par la municipalité pour alimenter des pistes de réflexions, permettant d'apporter des solutions aux multiples problèmes soulevés par ce projet très important pour notre territoire.

Il a été résumé les différentes rencontres et les obstacles soulevés notamment par le PNRQC pour cette création.

La société TOTAL QUADRAN est sur le point de déposer un permis de construire, pour lequel le maire n'est pas décisionnaire. En effet c'est l'Etat qui doit instruire ce permis.

La société TOTAL QUADRAN a sollicité le conseil pour exprimer un avis favorable sur ce projet et à cet effet nous a envoyé un document de présentation de ce projet qui a été transmis à chacun des membres du conseil.

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

ARRIVÉ LE :

16 JUIL. 2020

PREFECTURE DU LOT

# DÉLIBÉRATIONS

Un large débat s'est installé dans lequel les avantages et les inconvénients d'un tel projet pour notre commune et notre territoire ont été développés. Les notions économiques, écologiques, ou touristiques ont été évoquées. Il en résulte qu'un intérêt communal et territorial est indéniable mais que l'ampleur du projet peut être un obstacle. Le conseil a pris en compte la réduction de l'implantation, l'intérêt agricole, ainsi que le maintien ou l'aménagement des espaces naturels, notamment la limitation des risques de propagation d'incendies.

Le conseil a également pris en compte les retombées financières directes pour les collectivités locales et la commune ou indirectes dans le cadre de l'accompagnement de projets communaux, de la concrétisation de ce projet.

En conséquence les membres du conseil à l'unanimité moins une abstention se déclarent favorables à ce projet, sous la réserve expresse, que malgré le zonage du PLU actuel, en attendant la mise en place du PLUI, il ne puisse plus y avoir d'extension du parc au-delà des limites fixées par le projet TOTAL QUADRAN.

**POUR : 10**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 1**

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Patrick TEYSSÉDRE

